

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 22 juin 2011 à 9 h 30  
« La situation des polypensionnés »

<b>Document N°3</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les polyaffiliés public / privé parmi l'ensemble des affiliés  
des régimes du public**

*Manuella Baraton*

*DREES*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, de l'emploi et de la santé**  
**Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État**  
**Ministère des solidarités et de la cohésion sociale**

**Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques**  
**Sous-direction 'observation de la  
solidarité'**

Bureau 'retraites'

Dossier suivi par : Manuella Baraton

Tel : +33 (0) 1 40 56 81 88

Fax : +33 (0) A uc un

Mél : <mailto:manuella.baraton@sante.gouv.fr>

Paris, le 03 juin 2011

DREES-BRETR N° 11-27

Chemin d'accès document :

Doc 03 - Les polyaffiliés public-privé.doc

### **Note technique**

**Objet :** Les polyaffiliés public/privé parmi l'ensemble des affiliés des régimes du public

Étudier les inégalités de montant de pension entre polyaffiliés et monoaffiliés suppose de connaître les déterminants des diverses pensions versées, et donc le détail des carrières effectuées dans chaque régime. Le fait d'avoir été polyaffilié est en effet généralement d'autant plus pénalisant que la partie de carrière effectuée dans le régime secondaire est composée d'années à bas salaires ou d'années travaillées incomplètes : lorsque c'est le cas, le montant de retraite versée par le régime secondaire est généralement valorisé à un niveau de salaire ou revenu de référence relativement faible par rapport au salaire de carrière « réel » de ces polyaffiliés.

Ce cas de figure défavorable pourrait être particulièrement fréquent parmi les polycotisants public/privé dans la mesure où ces derniers finissent généralement leur carrière dans le public, ne validant dans le privé que des années de début de carrière à bas salaire (Jeger et Kohler, 2007). La présente étude propose de confronter cette idée aux faits observés, en apportant des éléments de description sur les carrières des polyaffiliés public/privé : quand entrent-ils et quand sortent-ils de chacun de leur régime d'affiliation ? Y a-t-il souvent affiliation simultanée ou non ? Combien de fonctionnaires quittent le secteur public pour terminer leur carrière dans le privé ? etc. Le « public » s'entend ici au sens large puisqu'on inclut, parmi les régimes correspondants, certains régimes spéciaux de salariés tels que ceux de la SNCF, de la RATP, etc.

La première partie de l'étude fournit des éléments de cadrage sur l'affiliation aux régimes sur secteur public et sur la polyaffiliation public/privé de l'ensemble des générations présentes dans l'EIC 2005 (une génération sur quatre de 1934 à 1974).

La deuxième partie précise cette première analyse en se concentrant sur les individus de la génération née en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public. Cette partie sera divisée en 3 sous-parties : l'une traite de la polycotisation (cotisation simultanée, au cours d'une même année civile, à au moins deux régimes de base différents), une deuxième sur la part de carrière dans le secteur public et une troisième sur la validation de trimestres dans un régime du privé après la sortie du secteur public.

Les résultats statistiques présentés sont issus des données de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) de 2005.

## Encadré 1

### Définitions

L'**affiliation** à un régime de retraite de base est définie, à un âge donné, comme le fait d'avoir, avant cet âge, validé des trimestres pour la retraite ou versé des cotisations dans ce régime. Cette définition de l'affiliation est parfois qualifiée de « au sens large », par opposition à l'affiliation « au sens strict » qui ne retient comme affiliés à un régime que les personnes ayant effectivement validé au moins un trimestre (en excluant les personnes qui ont cotisé mais de manière insuffisante pour valider un trimestre). La **polyaffiliation** suit une définition comparable : est considérée comme polyaffiliée une personne qui, au cours de sa carrière, a validé des trimestres pour la retraite ou versé des cotisations dans au moins deux régimes de base différents. Dans cette étude, ces caractéristiques sont mesurées uniquement à partir des informations renseignées par les régimes de base dans les données de l'EIC 2005

Affiliation et polyaffiliation ne peuvent être mesurées que jusqu'à un âge donné. Au sein d'une génération, la proportion de polyaffiliés pourra varier d'un âge à l'autre, et cela jusque et même au-delà de l'âge de départ à la retraite, puisqu'il est toujours possible qu'un travailleur monoaffilié pendant une longue partie de sa carrière devienne polyaffilié en toute fin de carrière. Par ailleurs, l'affiliation (comme la polyaffiliation) porte sur toute la carrière jusqu'à un âge donné, et non sur une seule année d'observation : en particulier, être affilié à un régime à un âge donné n'implique pas forcément qu'on a validé des droits ou cotisé à ce régime à cet âge, mais simplement qu'on l'a fait au moins une fois par le passé.

La polyaffiliation mesurée dans l'EIC n'implique pas systématiquement polypension :

- certains polyaffiliés pour lesquels les cotisations ont été trop faibles pour acquérir un trimestre (par exemple, les personnes dont les salaires annuels à la CNAV sont tous inférieurs à 200 heures SMIC) pourront finalement être des monopensionnés ; de même, certains polyaffiliés n'ayant validé qu'un nombre très faible de trimestres dans un régime secondaire ne liquident jamais leurs droits ou bien les liquident sous la forme d'un versement forfaitaire unique (VFU).

- certains régimes spéciaux et les régimes de la Fonction publique imposent une condition de durée minimale d'affiliation (« condition de stage ») pour pouvoir liquider une pension. Dans la Fonction publique, cette durée minimale est (avant la réforme de 2010) de 15 ans. A défaut, les droits sont transférés et la pension sera servie par la CNAV et l'IRCANTEC.

- certains non-titulaires qui ont validé l'ensemble des trimestres de services non-titulaires pourront finalement être des monopensionnés.

Le terme **polycotisation** désigne des situations où les personnes cotisent ou acquièrent des droits dans au moins deux régimes de base *au cours de la même année civile*. A l'inverse, les années où l'individu n'a acquis ou cotisé qu'à un seul régime de base seront qualifiées d'années de « **monocotisation** ». Les affiliés seront qualifiés de « polycotisants » dès lors qu'ils ont au moins une année de polycotisation au cours de leur carrière, et de monocotisants dans le cas contraire (même s'ils sont polyaffiliés).

Dans cette étude, sauf indication contraire, le « **secteur public** » auquel il sera fait référence regroupe tous les emplois pour lesquels il y a affiliation au régime de retraite de la Fonction publique d'État civile et militaire, de la CNRACL, du FSPOEIE ou de certains régimes spéciaux (la SNCF, la RATP, la Banque de France et la CNIEG). Le « secteur privé » regroupe quant à lui tous les autres régimes, c'est-à-dire aussi bien le régime général que les régimes alignés, les régimes d'indépendants (professions libérales, agriculteurs) et certains régimes spéciaux de salariés (régimes des mines, des cultes, des marin-pêcheurs, etc.)

Le **régime principal** a été défini à l'aide du nombre total de trimestres validés (variable NTTV de l'EIC 2005) : le régime principal est le régime du secteur public où le cumul de trimestres validés est le plus élevé.

La CNRACL et le FSPOEIE ont été retirés du champ dans la première partie sur les données de cadrage, du fait de problèmes de qualité des données : il existe en effet des trous de collecte et des doubles-comptes pour ces deux régimes. Ces trous de collecte concernent notamment, pour certains régimes, les carrières effectuées par des personnes déjà retraitées au moment de la collecte de l'EIC. Ils sont généralement liés à la montée en qualité des systèmes d'information des régimes au cours des années 2000 : les informations portant sur les personnes parties à la retraite avant cette décennie n'ont souvent pas pu profiter de cette amélioration

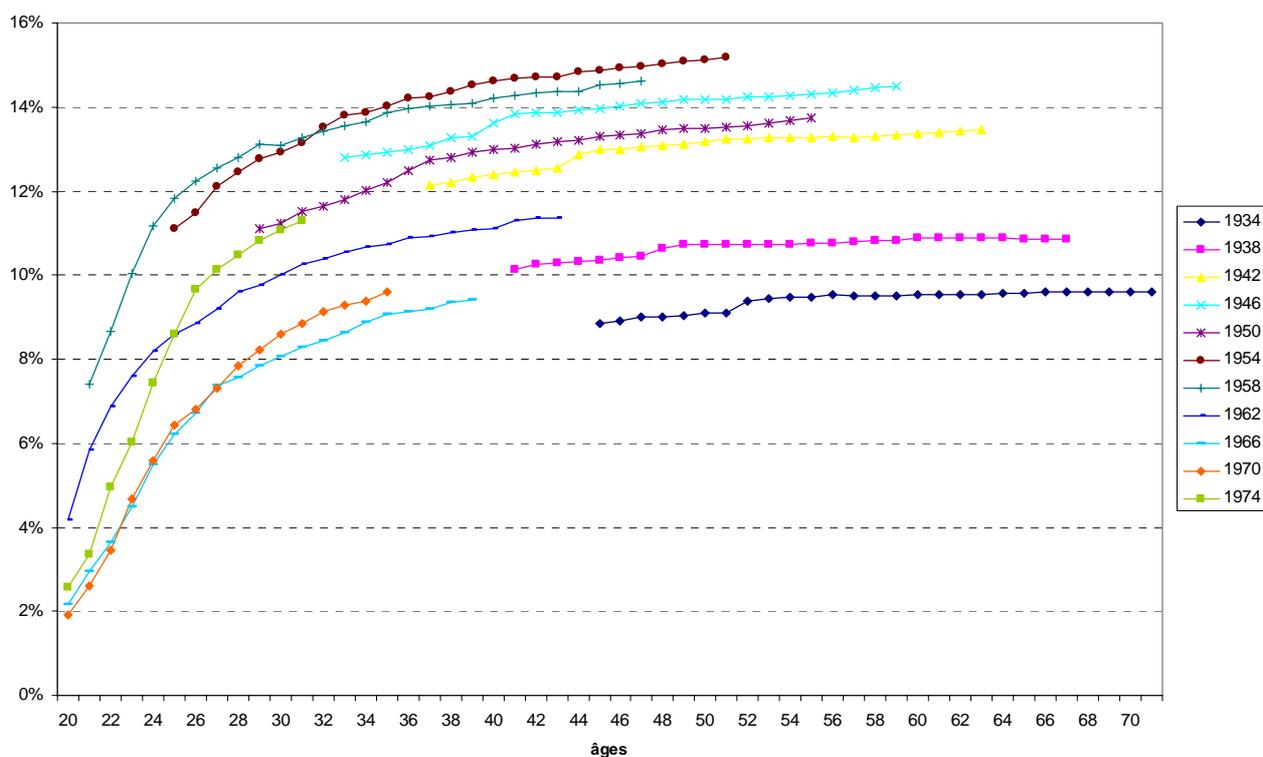
Cependant, des graphiques complémentaires à la première partie ont été ajoutés en Annexe 1.

## Affiliation aux régimes du public et polyaffiliation public/privé : évolution au fil des générations

Dans cette partie comme dans les suivantes, le champ étudié est celui de l'ensemble des affiliés aux régimes du public, afin de comparer, au sein de ces affiliés du public, les polyaffiliés public/privé aux affiliés qui ne l'ont été qu'à des régimes du secteur public (qualifiés de « monoaffiliés »). Cf. Encadré 1 pour une définition précise des notions de « polyaffilié » et « polycotisant ».

D'après les données de l'EIC, la proportion d'affiliés aux régimes du public fluctue beaucoup en fonction de l'âge et des générations, que ce soit pour les hommes (Graphique 1) ou les femmes (Graphique 2). Notons que, pour des raisons de qualité des données pour les générations les plus anciennes, ces proportions d'affiliés sont ici calculées sur un champ excluant les affiliés à la CNRACL et la FSPOEIE, c'est-à-dire un champ du « secteur public » hors fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Si l'on inclut ces fonctionnaires dans le champ (Annexe 1 –les résultats doivent être alors considérés avec une plus grande prudence), les proportions d'affiliés du public vont jusqu'à un affilié sur cinq, pour les hommes comme pour les femmes, pour les générations nées dans les années 1950 observées après l'âge de 40 ans.

**Graphique 1**  
Proportion d'affiliés du public (hors CNRACL et FSPOEIE) parmi l'ensemble des affiliés, pour les hommes

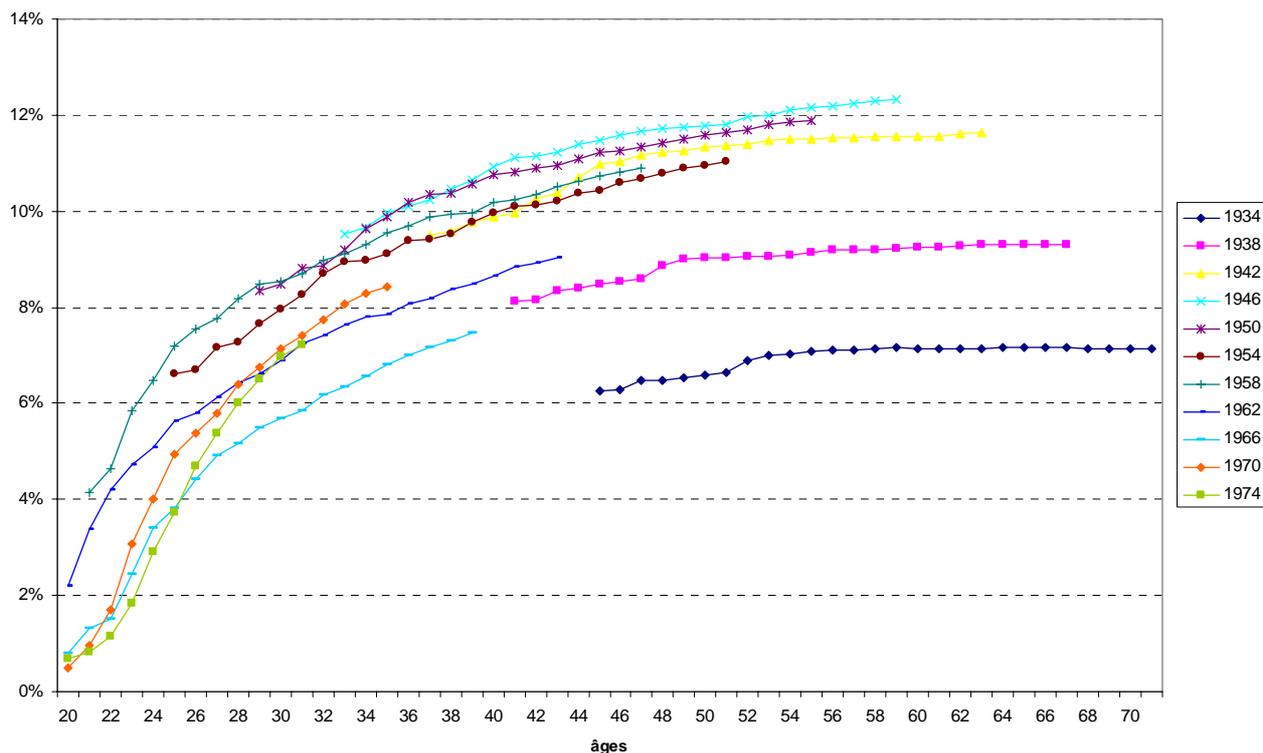


Lecture : parmi les hommes de la génération née en 1954, affiliés à au moins un régime de retraite de base français avant l'âge de 25 ans, 11 % sont des affiliés salariés du public.

Champ : Ensemble des affiliés présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Pour des raisons de qualité des données, les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE ne font ici pas partie des salariés du public (cf. Annexe 1 pour les graphiques incluant ces régimes).

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 2**  
**Proportion d'affiliées du public (hors CNRACL et FSPOEIE) parmi l'ensemble des affiliées, pour les femmes**



Lecture : parmi les femmes de la génération 1954, affiliées à au moins un régime de retraite de base français avant l'âge de 25 ans, 6,6 % sont des affiliées salariées du public.

Champ : Ensemble des affiliés présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Pour des raisons de qualité des données, les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE ne font ici pas partie des salariés du public (cf. Annexe 1 pour les graphiques incluant ces régimes).

Source : DREES, EIC 2005

Pour les hommes, la proportion d'affiliés du public parmi l'ensemble des affiliés s'infléchit fortement à partir de 30 ans pour les générations les plus jeunes et entre 35 et 40 ans pour les générations plus âgées. Cela signifie que la plupart des « entrées » dans le public (au sens de : première affiliation) ont lieu avant ces âges. Pour les femmes, l'augmentation de cette proportion est plus lente et se stabilise autour de 40 ans. En outre, l'inflexion est moins nette pour les femmes, ce qui peut s'interpréter comme le fait que les entrées dans le secteur public à un âge relativement avancé dans la carrière sont plus fréquentes pour ces dernières que pour les hommes.

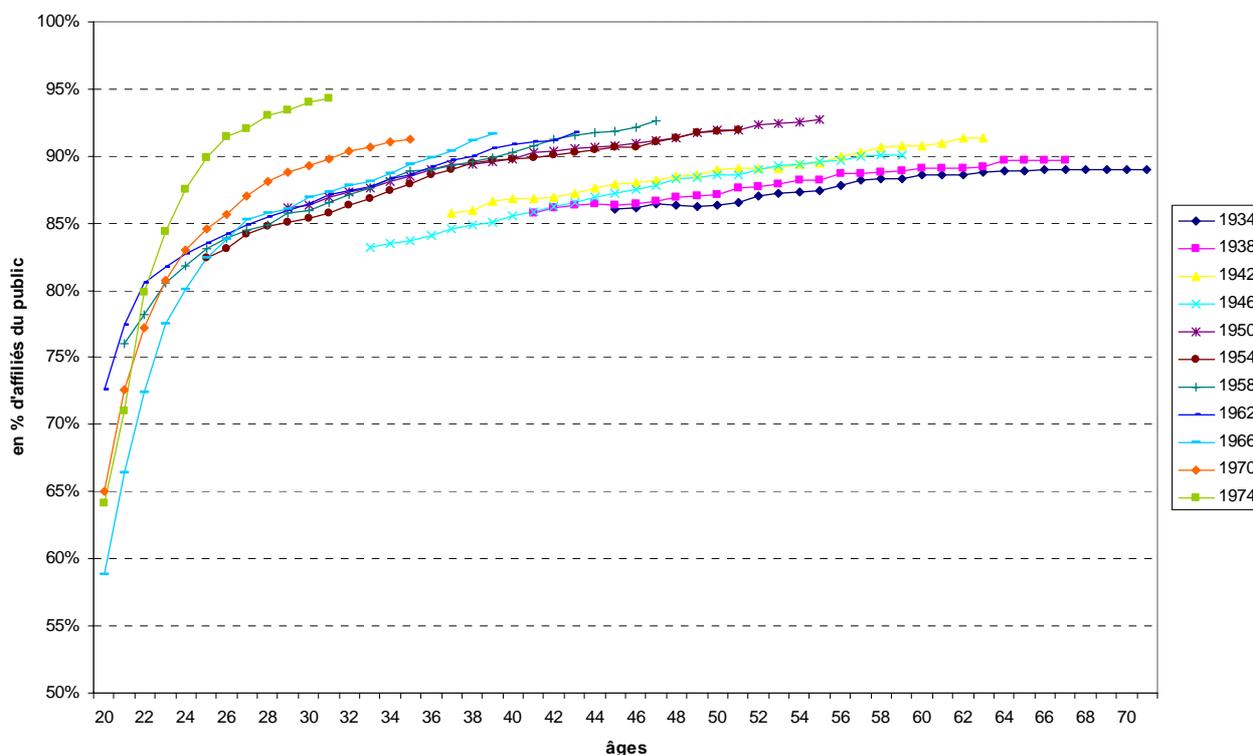
De même, l'inflexion de la proportion d'affiliés du public selon l'âge est moins marquée lorsqu'on raisonne sur l'ensemble des régimes de retraite du secteur public y compris la CNRACL (cf. Annexe 1). Des premières affiliations dans les régimes de la fonction publique territoriale et hospitalière ont donc lieu, plus souvent que dans la fonction publique d'État, en milieu voire deuxième partie de carrière.

Si l'on raisonne à âge donné, la proportion d'affiliés du public parmi l'ensemble des affiliés hommes augmente entre les générations nées entre 1934 et 1958, puis diminue jusqu'à la génération née en 1966, avant d'augmenter à nouveau entre les générations nées entre 1966 et 1974. Parmi les femmes, le profil des évolutions entre les générations est similaire, sauf que le maximum est atteint pour la génération née en 1946, la proportion d'affiliées aux régimes du public (hors CNRACL et FSPOEIE) diminuant ensuite très légèrement entre les générations 1946 et 1958. Dans ce dernier cas, il faut néanmoins souligner le fait que le résultat semble tenir à la restriction du champ. Si l'on englobe tous les régimes, y compris CNRACL, dans le champ du « public », la proportion d'affiliées augmente jusqu'à la génération née en 1958, comme ce qu'on observe pour les hommes.

Ces différences entre générations tiennent vraisemblablement à l'historique des recrutements dans le secteur public. Il est difficile, à moins d'analyser précisément cet historique, de commenter de manière plus détaillée ces évolutions.

Les polyaffiliés public/privé sont une sous-partie de l'ensemble des affiliés du public. La proportion d'affiliés salariés du public et du privé au sein des affiliés du public est plus forte avant 30 ans pour les jeunes générations, notamment les générations nées en 1970 et en 1974 : 90% des individus de la génération 1974 affiliés au secteur public à 25 ans, ont également été affiliés à un régime du secteur privé. Cette proportion s'élève à 82% pour la génération née en 1966. Pour les plus jeunes générations, la polyaffiliation concerne donc la quasi-totalité des affiliés des régimes du secteur public.

**Graphique 3**  
**Proportion d'affiliés salariés du privé parmi les affiliés du public, pour les hommes**  
**(champ hors CNRACL et FSPOEIE)**

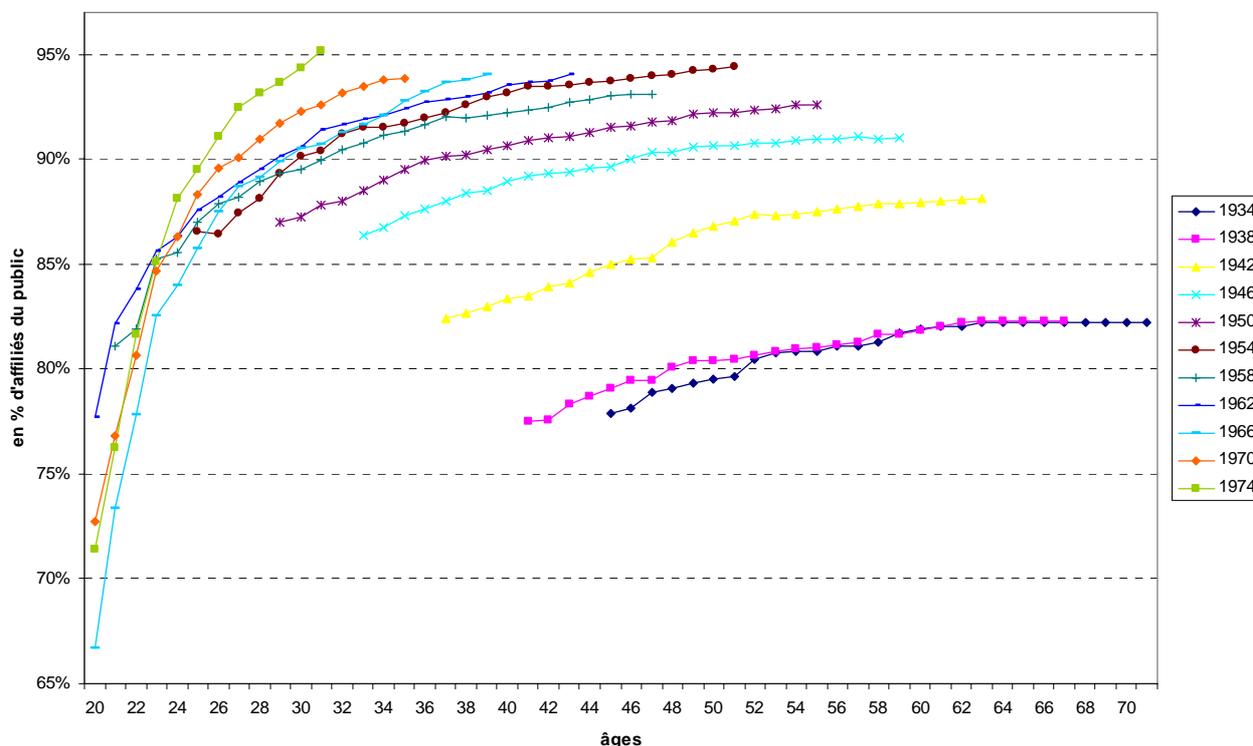


Lecture : 89,8 % des hommes de la génération 1974 affiliés du public à l'âge de 25 ans sont aussi, avant cet âge, affiliés d'un régime du privé.

Champ : Ensemble des affiliés du public présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération >= 1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE ne font pas partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 4**  
**Proportion d'affiliés du privé parmi les affiliés du public, pour les femmes**  
**(champ hors CNRACL et FSPOEIE)**



Lecture : 89,5 % des femmes de la génération 1974 affiliées du public à l'âge de 25 ans sont aussi, avant cet âge, affiliées d'un régime du privé.

Champ : Ensemble des affiliés du public présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE ne font pas partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

La proportion de polyaffiliés public/privé parmi les affiliés du public reste relativement proche d'une génération à l'autre parmi les hommes. En revanche, elle augmente assez nettement parmi les femmes entre les générations nées en 1934 et en 1946. Ceci pourrait s'expliquer par l'allongement progressif de la durée des carrières des femmes au fil des générations. Un affilié a en effet une probabilité d'autant plus élevée d'avoir changé de régime (et donc d'être polyaffilié) que sa carrière est longue : il est donc naturel que l'allongement, en moyenne, de la carrière des femmes se traduise par une proportion moyenne de polyaffiliés plus élevée. Le développement de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), mis en place en 1972, a pu également concourir à cette évolution. Les femmes fonctionnaires s'arrêtant de travailler pour élever leurs enfants et bénéficiant de l'AVPF sont en effet, par construction, des polyaffiliées, puisque l'AVPF est pris en charge par le régime général (CNAV). Ce cas de figure ne concerne les générations les plus anciennes que de manière marginale puisque celles-ci avaient dépassé les âges habituels de la maternité au moment où l'AVPF a été mis en place.

## Encadré 2

### Précisions sur les données utilisées

Dans l'EIC 2005, les données relatives aux agents de la Fonction publique d'État civile sont issues des fichiers de la Comptabilité Publique sur la paie des agents de l'État, récupérés et exploités annuellement par l'INSEE. Ces données ne sont disponibles que depuis 1978 et c'est pourquoi la totalité des graphiques sur les données de cadrage sur l'ensemble des générations vérifient que la première année d'observation représentée soit 1978. Les fichiers de l'INSEE incluent aussi bien des agents titulaires et non-titulaires, mais seuls les titulaires se voient imputés des droits au régime des retraites de la fonction publique d'État.

Par ailleurs, des droits ont été imputés avant 1978, grâce à des travaux réalisés en collaboration avec l'INSEE, le Service des Retraites de l'État et le secrétariat général du COR. Les recherches du Service des Retraites de l'État ont permis de retrouver, à partir du grade et de l'échelon, une date d'entrée probable dans la Fonction publique, pour 40% des individus. Pour les autres individus, cette date d'entrée a été calculée à partir d'une imputation aléatoire contrôlée par la date de naissance et le statut.

Des données sont partiellement manquantes à partir de 1999 pour quelques grands établissements publics nationaux (comme France Télécom, La Poste...), probablement du fait du changement de statut de ces établissements. Ces défauts d'information (que les statisticiens qualifient habituellement de « trous de collecte ») induisent un « pic » de sortie du secteur public –qui n'est en réalité qu'un artefact statistique– à 45 ans pour la génération 1954, mais aussi à 43 ans et à 47 ans (cf. Graphique 14, Graphique 15 et Graphique 16).

Enfin, un « pic » d'entrée dans le secteur public semble également apparaître en 2001 (soit 47 ans pour la génération née en 1954). Il est à mettre en relation avec les données des individus affiliés à la CNRACL (cf. Graphique 5, Graphique 14 et Graphique 17) : une partie de ces « nouvelles affiliations » à la CNRACL pourrait s'expliquer par une décision de la CNRACL, datant de 2001, qui abaisse le seuil horaire à partir duquel les agents occupant des postes à temps non-complet sont affiliés à la CNRACL<sup>1</sup>. Ces agents étaient précédemment affiliés à la CNAV.

---

<sup>1</sup> Cette décision est une conséquence du passage aux 35 heures. Les seuils minimaux d'affiliation étaient auparavant de 31 heures 30 (de 1982 à 2001), 35 heures (de 1981 à 1982) et 36 heures (avant 1981).

## Les caractéristiques des affiliés du public de la génération 1954

Dans cette partie, le champ d'analyse sera limité aux individus affiliés ou ayant été affiliés à un régime de retraite du public avant 51 ans (c'est-à-dire avant 2005, dernière année d'observation disponible dans l'EIC), au sein de la génération née en 1954. Le champ inclut les affiliés à la CNRACL et au FSPOEIE, et donc les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ainsi que les ouvriers de l'État, en plus des fonctionnaires d'État civils et militaires et des affiliés de certains régimes spéciaux.

La Fonction publique d'État civile et la CNRACL sont les deux principaux régimes du secteur public (cf. Tableau 1). Les monoaffiliés relèvent majoritairement de la Fonction publique d'État (FPE) civile, alors que les polyaffiliés sont presque aussi souvent affiliés à la CNRACL qu'à la FPE civile.

**Tableau 1**  
**Répartition des individus de la génération 1954 selon le régime principal du secteur public**

Régime principal du secteur public	Hommes	Femmes	Monoaffiliés	Polyaffiliés	Total
<b>CNRACL</b>	26,9%	49,2%	19,5%	39,2%	<b>38,1%</b>
<b>Fonction publique d'État civile</b>	43,4%	45,3%	51,6%	43,9%	<b>44,3%</b>
<b>Fonction publique d'État militaire</b>	12,8%	2,1%	17,3%	6,9%	<b>7,4%</b>
<b>Autres régimes du secteur public</b>	16,8%	3,4%	11,6%	10,0%	<b>10,1%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Lecture : 19,5 % des monoaffiliés dans le champ des régimes « du public » ont la CNRACL comme régime principal (cf. pour la définition du régime principal).

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

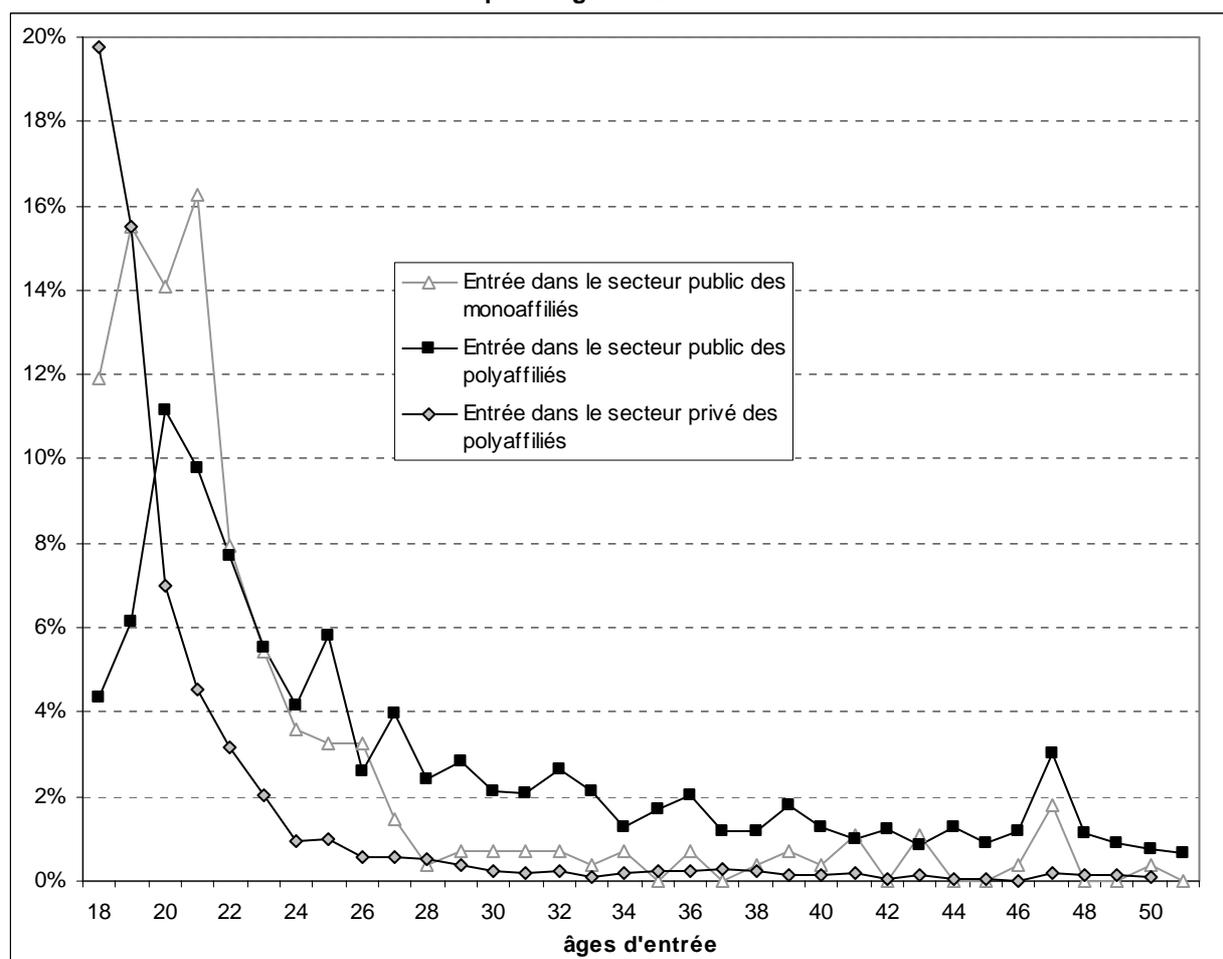
On s'intéresse ici aux distributions des âges d'entrée et de sortie (c'est-à-dire de première et de dernière affiliation) dans les régimes du public et dans ceux du privé. Ces distributions nous renseignent sur l'ordre chronologique dans lequel ont lieu, en majorité, ces diverses affiliations.

Au sein de la population étudiée, il existe 94% d'individus polyaffiliés public/privé, c'est-à-dire affiliés à au moins un régime du secteur public (cf. Encadré 1 pour la définition des régimes du secteur public) et à au moins un régime du privé, au cours leur carrière. Les 6% complémentaires sont des monoaffiliés qui ont été exclusivement affiliés à un régime du secteur public, sans jamais être affiliés à un régime du privé.

Les monoaffiliés entrent plus tôt dans le secteur public que les polyaffiliés (cf. Graphique 5) : 89% des monoaffiliés deviennent salariés du public avant 27 ans, pour seulement 62% des polyaffiliés.

Parmi les polyaffiliés, l'entrée dans les régimes du privé se fait de manière écrasante en tout début de carrière. Ainsi, 96 % des polyaffiliés sont affiliés à un régime du privé avant l'âge de 27 ans.

**Graphique 5**  
**Distribution des âges d'entrée dans le secteur public/privé selon la mono/polyaffiliation**  
**pour la génération 1954**



Lecture : 16 % des monoaffiliés du public et 10 % des polyaffiliés public/privé de la génération 1954 sont entrés dans le secteur public à l'âge de 21 ans.

Note : cf. Encadré 2 pour le « pic » à 47 ans

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

Les sorties du secteur public à un âge inférieur à 40, voire 50 ans, sont rarissimes, et cela pour l'ensemble des affiliés (monoaffiliés du public ou polyaffiliés public/privé). La seule exception est l'âge de 50 ans<sup>2</sup>, où un pic de sortie est observé : il concerne par exemple 4 % des polyaffiliés public/privé. Ce pic correspond au départ à la retraite des fonctionnaires en catégorie insalubre et de certaines catégories des régimes spéciaux, etc. Par ailleurs, les âges de sortie du secteur public des polyaffiliés sont légèrement supérieurs à ceux des monoaffiliés (cf. Graphique 6).

A l'inverse, une forte proportion de polyaffiliés public/privé quitte le privé<sup>3</sup> alors qu'ils sont encore jeunes (cf. Graphique 6) : 51,2% des polyaffiliés sortent des régimes du privé avant 32 ans.

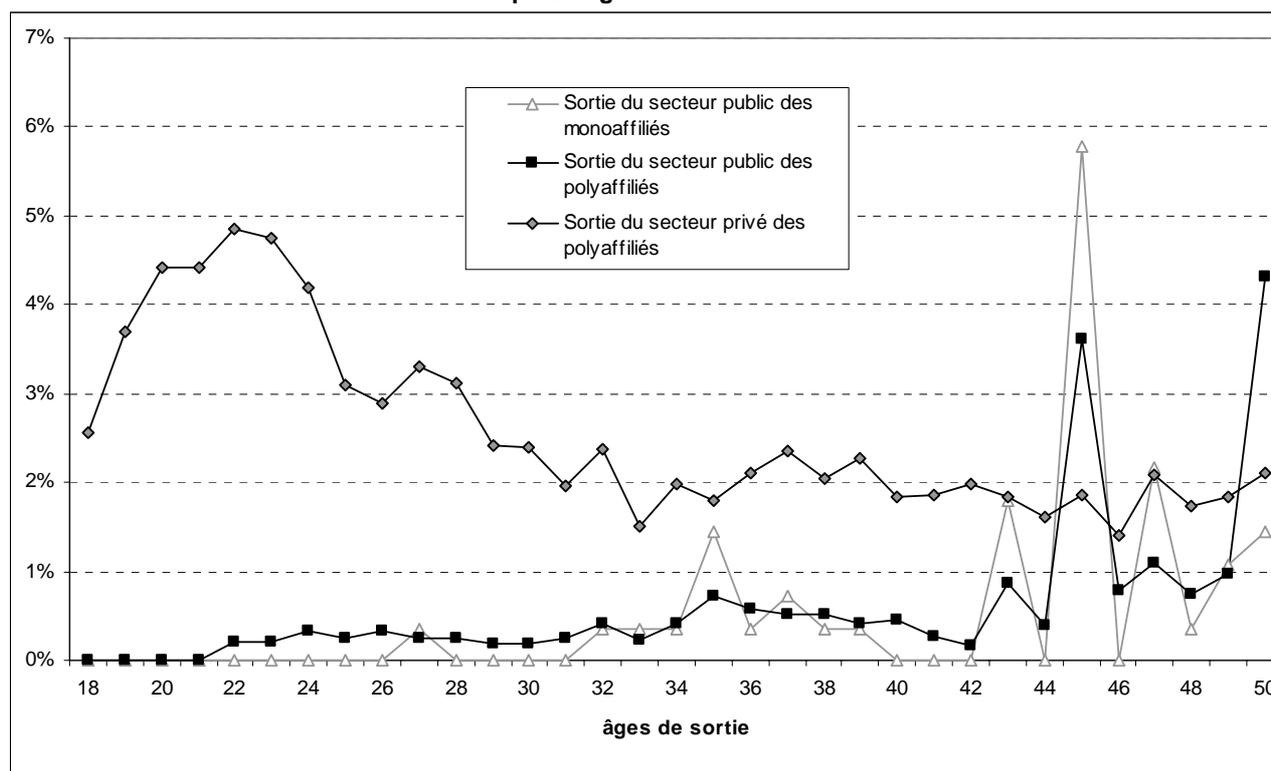
Au total, 83 % des monoaffiliés du secteur public et 80 % des polyaffiliés public/privé sont toujours présents dans le public à l'âge de 51 ans<sup>4</sup>. En revanche, seuls 15 % des polyaffiliés public/privé sont toujours présents dans le secteur privé à 51 ans.

<sup>2</sup> Des « pics » artificiels sont également observés à 43, 45 et 47 ans : ils correspondent à des artefacts statistiques, dus à des problèmes de qualité des données, et non à de véritables sorties d'emploi du secteur public (cf. Encadré 2).

<sup>3</sup> Dans cette étude, l'âge de sortie du privé est calculé à partir de la dernière année où l'individu est présent dans un régime du privé de l'EIC 2005. Cependant, tant que l'individu n'a pas liquidé sa pension au sein de ce(s) régime(s) privé(s), il reste affilié dans ce(s) régime(s) privé(s).

<sup>4</sup> Ces proportions pourraient être sous-estimées du fait des « pics de sortie » artificiels à 45 ans, qui seraient dus à un trou de collecte dans les données de l'EIC 2005 pour les années de carrière après 45 ans (après 1999) de certains fonctionnaires salariés de la Poste et France télécom (cf. encadré 2).

**Graphique 6**  
**Distribution des âges de sortie du secteur public/privé selon la mono/polyaffiliation**  
**pour la génération 1954**



Lecture : 4,9 % des polyaffiliés de la génération 1954 sont sortis du privé à l'âge de 22 ans (c'est-à-dire que l'âge le plus élevé observé dans l'EIC 2005 et pour lequel il y a eu cotisation dans un régime du privé est 22 ans).

Note : les diverses proportions présentées ne somment pas à 100 % : le complémentaire à 100 % de la somme des probabilités de sortie à chaque âge présentées sur le graphique est égal à la proportion des affiliés qui sont encore cotisants dans le régime considéré à l'âge de 51 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

Les distributions des âges de sortie du secteur public sont très proches selon la mono/polycotisation public/privé (cf. Graphique 15 en Annexe 2), comme la distribution des âges d'entrée dans le privé (cf. Graphique 16 en Annexe 2). Les profils en termes d'âge d'entrée/sortie du public/privé sont par ailleurs similaires entre les hommes et les femmes (cf. Graphique 19 en Annexe 2).

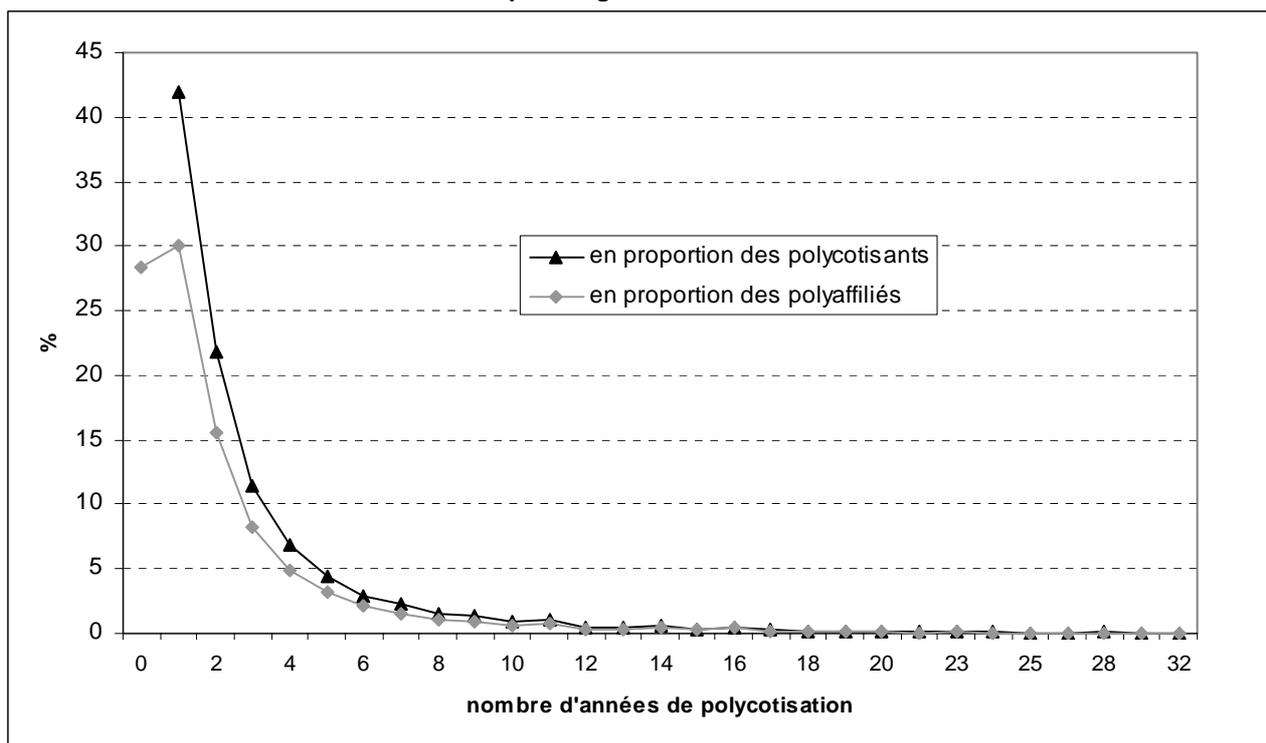
## Les années de polycotisation sont nettement minoritaires

Parmi les polyaffiliés, certains ont été affiliés de manière strictement chronologique à un premier régime puis à un second, alors que d'autres ont, pendant une ou plusieurs années de leur carrière, cotisé simultanément –au cours de la même année civile– à deux régimes. Dans ce dernier cas, on parle de polycotisants.

En pratique, 72% des polyaffiliés public/privé sont des polycotisants, c'est-à-dire qu'ils ont, au cours de leur carrière, cotisé à deux régimes ou plus pendant une même année civile au moins (Graphique 7). 30 % des polyaffiliés sont des polycotisants public/privé avec seulement un an de polycotisation et 42% sont des polycotisants public/privé avec plus d'un an de polycotisation (cf. Encadré 1 pour la définition de ces termes). Pour les premiers polycotisants cités, il peut s'agir d'une année de transition entre le public et le privé, c'est-à-dire, par exemple, une année au cours de laquelle un individu a cessé d'être salarié du privé et a intégré un régime du secteur public, ou encore une année où un non-titulaire de la Fonction publique est devenu titulaire. Pour ce cas de figure des non-titulaires, la période (qui peut être de quelques mois sur cette année de « transition ») où l'individu est non-titulaire correspond en effet à une affiliation à la CNAV, donc à un régime du « privé » selon la définition retenue dans cette étude, et la période à partir de laquelle l'individu est titulaire correspond à une affiliation au secteur public.

### Graphique 7

#### Distribution du nombre d'années civiles de polycotisation public/privé pour les polycotisants et les polyaffiliés pour la génération 1954



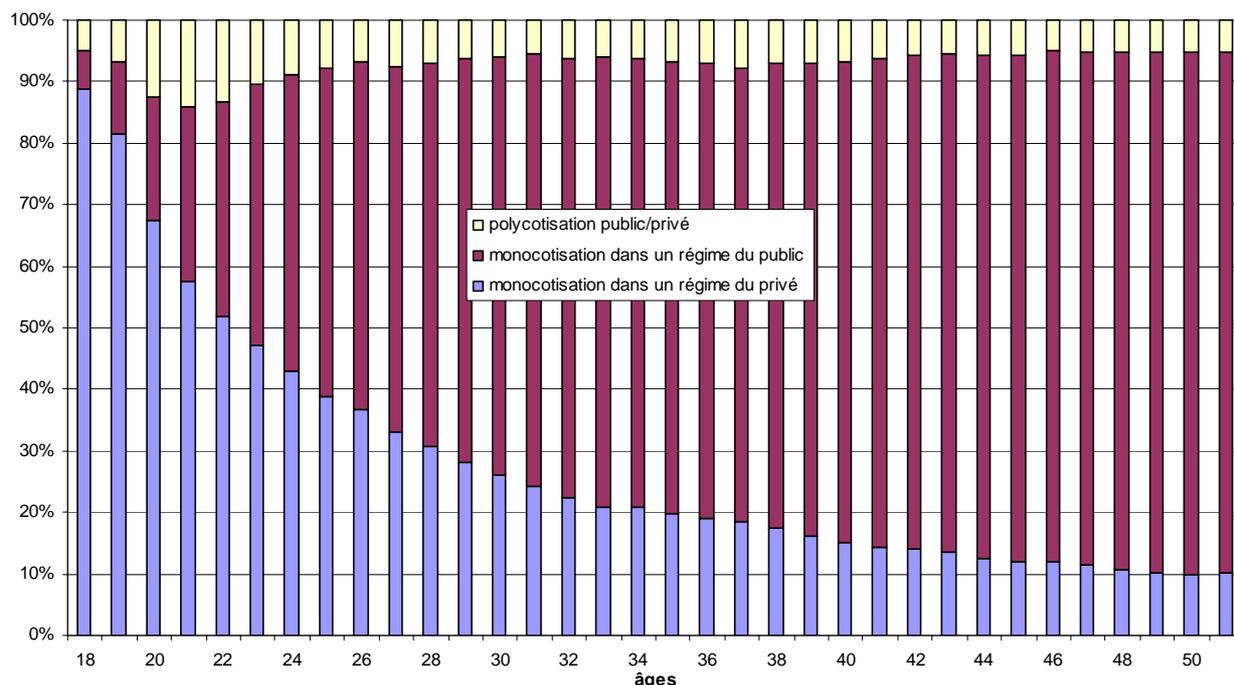
Lecture : 41,9 % des polycotisants public/privé de la génération 1954 ont été affiliés simultanément aux secteurs public et privé pendant une année civile (et une seulement).

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public et à un régime du privé simultanément avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

28% des années validées par les affiliés du public de la génération 1954 sont des années de monocotisation dans un régime du privé, contre 65% pour des années de monocotisation dans un régime public. La répartition par âge est donnée par le Graphique 8.

**Graphique 8**  
**Répartition des polyaffiliés public/privé de la génération née en 1954**  
**selon leur statut de mono ou polycotisation à chaque âge**



Lecture : 38,9 % des polyaffiliés public/privé nés en 1954 et ayant validé un trimestre dans un régime au moins à l'âge de 25 ans sont en situation de monocotisation dans un régime du privé à cet âge. La proportion s'élève à 53,2 % pour les situations de monocotisation dans le public et à 7,9 % pour celles de polycotisation public/privé.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

La situation de monocotisation dans un régime du privé est majoritaire avant l'âge de 23 ans, alors que celle de monocotisation dans un régime du public le devient à partir de 25 ans. La proportion associée à cette dernière est croissante et atteint 80 % à 42 ans.

La polycotisation public/privé atteint son maximum entre 20 et 22 ans avec un taux d'environ 13% et chute à 8 % dès 25 ans. La situation dominante parmi les polyaffiliés public/privé semble donc être celle d'affiliations successives à un régime du privé, puis à un régime du public. L'affiliation simultanée au cours d'une même année (c'est-à-dire la polycotisation) semble en revanche marginale et vraisemblablement, transitoire.

En fin de carrière, environ 5% des polyaffiliés sont en situation de polycotisation public/privé. Cependant, si l'on raisonne sur les 5 ou les 10 dernières années avant 51 ans, la moitié d'entre eux ont seulement une année de polycotisation et les deux tiers d'entre eux ont deux années de polycotisation ou moins. Même en fin de carrière, les situations de polycotisation public/privé des affiliés du public reste donc très majoritairement de nature transitoire.

Au total, une sortie des régimes du privé précoce (cf. sous-partie précédente) et des années de monocotisation dans le public majoritaire dès 25 ans semblent confirmer que les affiliations dans un régime du privé correspondraient surtout à des années de début de carrière, et donc vraisemblablement plus souvent à des petits boulots ou des emplois étudiants, plutôt qu'à une réelle carrière dans un régime de base de salariés du privé qui précéderait une entrée dans un régime du secteur public.

## La carrière effectuée dans le public au sein de la carrière totale

La durée totale validée dans les régimes du secteur privé des polyaffiliés public/privé de la génération 1954 est plutôt faible : 45,5 % d'entre eux ont validé moins de 20 trimestres<sup>5</sup> (cf. Tableau 2). Ces faibles cumuls conjugués à des sorties précoces du secteur privé (cf. Graphique 6) sembleraient coïncider avec des emplois saisonniers ou des emplois étudiants.

Cependant, 8,1 % de ces polyaffiliés ont validé plus de 100 trimestres, soit 25 ans, dans le secteur privé.

Par ailleurs, 8% des polyaffiliés valident 100% de leur carrière dans le secteur public<sup>6</sup> (cf. Tableau 3), dont 4,1 % pour lesquels l'affiliation à des régimes du privé n'a pas permis de valider ne serait-ce qu'un seul trimestre pour la retraite. En d'autres termes, pour ces cas de figure, les emplois occupés dans le privé sont vraisemblablement des emplois épisodiques ou de courte durée, car les revenus salariaux ou d'activité annuels associés sont systématiquement en-dessous du seuil monétaire de 200 heures SMIC. Pour les autres (les 3,9 % restant), les trimestres validés dans le privé le sont au cours d'années où la personne valide déjà 4 trimestres dans le public : ces trimestres dans le privé n'ajoutent donc rien à la durée d'assurance tous régimes.

**Tableau 2**

**Nombre total de trimestres validés dans le public et dans le privé**

	En %	
	Cumul de trimestres dans l'ensemble des régimes du secteur public	Cumul de trimestres dans l'ensemble des régimes du privé
<b>0 trimestre</b>	0,0	4,1
<b>De 1 à 20 trimestres</b>	7,4	41,5
<b>De 20 à 40 trimestres</b>	9,5	21,2
<b>De 40 à 60 trimestres</b>	8,1	11,6
<b>De 60 à 80 trimestres</b>	11,7	8,2
<b>De 80 à 100 trimestres</b>	16,1	5,4
<b>De 100 à 120 trimestres</b>	25,2	4,9
<b>De 120 à 140 trimestres</b>	21,7	2,9
<b>De 140 à 160 trimestres</b>	0,4	0,3
<b>Total</b>	100	100

Lecture : 21,7 % des individus ayant été affiliés à au moins un régime du secteur public ont validé entre 120 et 140 trimestres. 2,9 % des individus ayant été affiliés à au moins un régime du privé (parmi les polyaffiliés public/privé) ont validé entre 120 et 140 trimestres.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Tableau 3**

**Pourcentage de carrière dans le secteur public pour la génération 1954**

	Monoaffiliés	Polyaffiliés	Total
<b>De 0 à 10%</b>	0,0%	3,9%	<b>3,7%</b>
<b>De 10 à 20%</b>	0,0%	3,8%	<b>3,6%</b>
<b>De 20 à 30%</b>	0,0%	4,0%	<b>3,8%</b>
<b>De 30 à 40%</b>	0,0%	4,4%	<b>4,1%</b>
<b>De 40 à 50%</b>	0,0%	5,7%	<b>5,4%</b>
<b>De 50 à 60%</b>	0,0%	5,3%	<b>5,0%</b>
<b>De 60 à 70%</b>	0,0%	7,4%	<b>7,0%</b>
<b>De 70 à 80%</b>	0,0%	9,6%	<b>9,1%</b>
<b>De 80 à 90%</b>	0,0%	17,8%	<b>16,8%</b>
<b>De 90 à 95%</b>	0,0%	13,0%	<b>12,3%</b>
<b>De 95 à 99%</b>	0,0%	17,0%	<b>16,0%</b>
<b>100%</b>	100,0%	8,0%	<b>13,1%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Lecture : 8 % des polyaffiliés public/privé ont validé la totalité de leur carrière dans le secteur public.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

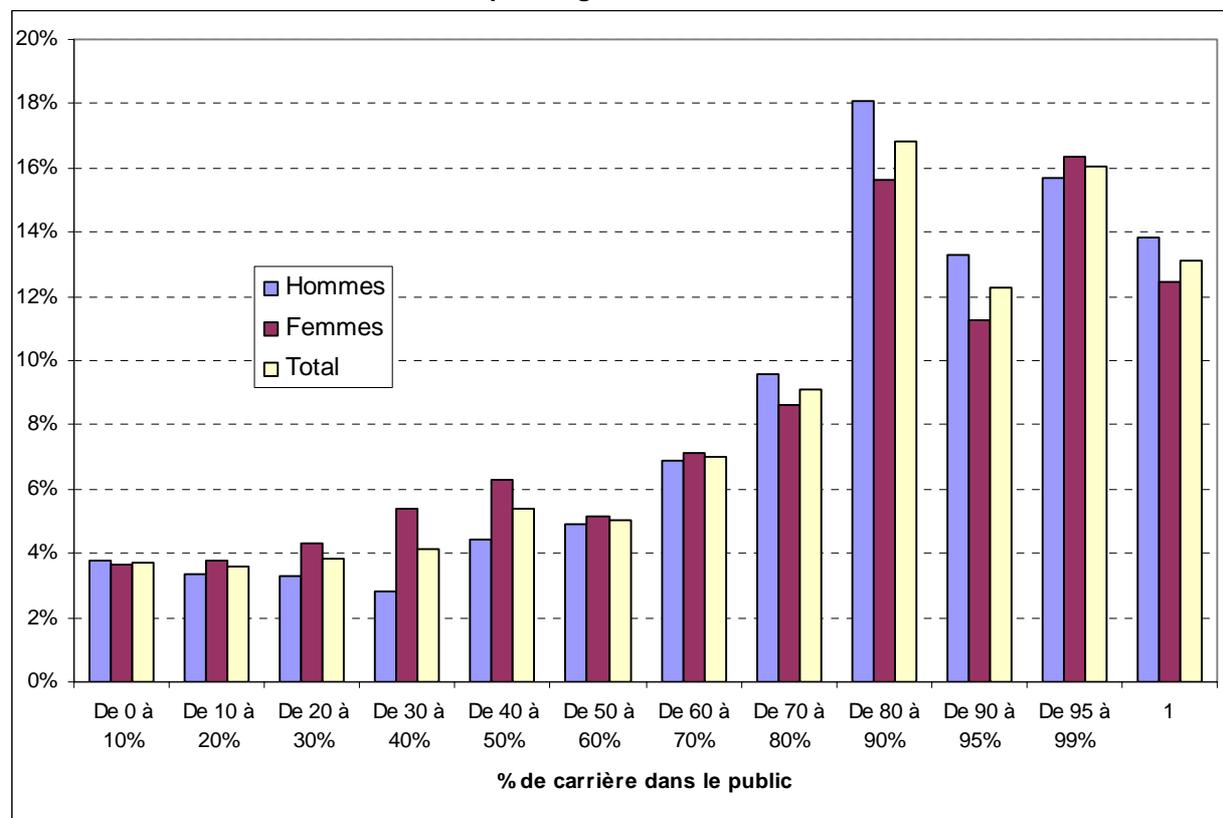
Près de la moitié des individus de la génération 1954 affiliés à un régime du secteur public a validé plus de 25 ans dans ce secteur public, à l'âge de 51 ans.

Au total, compte tenu du poids élevé des polyaffiliés, seuls 13% des affiliés du public de la génération 1954 valident 100% de leur carrière dans le secteur public : 12% pour les femmes et 14% pour les hommes (cf. Graphique 9). Les femmes sont par ailleurs un peu plus nombreuses que les hommes à n'avoir validé qu'une partie relativement faible de leur carrière dans le public (moins de la moitié de la durée validée totale).

<sup>5</sup> Le calcul du cumul de trimestres a été réalisé à l'aide du nombre total de trimestres validés (variable NTTV de l'EIC 2005).

<sup>6</sup> Le pourcentage de carrière a été calculé en faisant le rapport entre la durée totale validée dans le secteur public sur la durée validée dans l'ensemble des régimes. Il est ainsi possible de valider 100% de la carrière dans le public, en validant des trimestres dans le privé, si ces derniers sont validés uniquement au cours d'années de polycotisation où l'individu a déjà validé 4 trimestres dans le public.

**Graphique 9**  
**Distribution selon le pourcentage de carrière effectuée dans le secteur public**  
**pour la génération 1954**



Lecture : 18 % des hommes et 15,6 % des femmes affilié(e)s du public ont validé entre 80 et 90% de leur carrière dans le secteur public.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

## Validation de trimestres dans un régime du privé après sortie du secteur public

10,3 % des individus nés en 1954 et affiliés à un régime du public ont validé des trimestres dans un régime du privé après être sorti du secteur public<sup>7</sup>. Il existe deux cas possibles : soit l'individu a enchaîné les carrières publique et privée sans aucun chevauchement entre ces deux carrières, soit il y a eu un chevauchement. Parmi les individus pour lesquels il y a eu un chevauchement, on distinguera ceux pour lesquels la durée du chevauchement est d'un an (donc potentiellement une seule année de « transition ») et ceux pour lesquels cette durée est supérieure à un an. Ce dernier cas est, de loin, le plus fréquent (cf. Tableau 4). Notons qu'il peut recouper plusieurs situations : des personnes qui auraient plusieurs années de polycotisation public/privé avant de quitter définitivement le public mais aussi, par exemple, des polyaffiliés qui auraient eu d'abord quelques années validées dans le privé, puis seraient entrés dans le public, puis en serait ressortis pour retourner vers le secteur privé.

**Tableau 4**  
**Validation de trimestres dans un régime du privé après être sorti du secteur public, selon le sexe**  
**Pour la génération 1954 (en % des affiliés du public)**

<b>Validation de trimestres dans un régime du privé après être sorti du secteur public :</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Première affiliation dans le privé strictement après être sorti du public (sans aucune année de chevauchement)	0,6%	0,2%	<b>0,4%</b>
Première affiliation dans le privé au moment de la sortie du public (une année de chevauchement entre public et privé)	1,5%	0,1%	<b>0,8%</b>
Première affiliation dans le privé antérieure à la sortie du public	10,3%	7,9%	<b>9,1%</b>
<b>Total</b>	<b>12,4%</b>	<b>8,2%</b>	<b>10,3%</b>

Lecture : 10,3 % des hommes et 7,9 % des femmes affilié(e)s d'un régime du public ont validé des trimestres dans un régime du privé après être sortis du secteur public, avec plus d'un an de chevauchement entre public et privé.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

La proportion d'hommes validant des trimestres dans un régime du privé après être sortis du secteur public est plus élevée que la proportion de femmes : par exemple, 0,6 % des hommes ont enchaîné (sans chevauchement) carrière publique puis carrière privée, contre 0,2 % de femmes. Cette forte proportion masculine pourrait s'expliquer par le régime principal de ces individus qui est la Fonction publique d'État militaire dans une écrasante majorité des cas (cf. Tableau 5).

<sup>7</sup> Dans cette partie, on tient seulement compte des personnes qui ont validé dans le privé strictement après dans le public. Ainsi, des personnes qui seraient toujours polycotisantes public/privé à 51 ans (en 2005) ne sont pas incluses dans le champ d'étude de cette partie.

**Tableau 5**  
**Régime principal du secteur public**  
**pour les polyaffiliés qui ont validé des trimestres dans un régime du privé après être sorti du secteur public**

<b>Validation de trimestres dans un autre régime privé après être sorti du secteur public</b>	<b>CNRACL</b>	<b>Autres régimes du secteur public</b>	<b>Fonction publique d'État civile</b>	<b>Fonction publique d'État militaire</b>	<b>Total</b>
Première affiliation dans le privé strictement après être sorti du public (sans aucune année de chevauchement)	4,8%	4,8%	4,8%	85,7%	100%
Première affiliation dans le privé au moment de la sortie du public (une année de chevauchement entre public et privé)	2,6%	0,0%	10,3%	87,2%	100%
Première affiliation dans le privé antérieure à la sortie du public	30,2%	9,3%	44,5%	16,1%	100%
Ensemble des polyaffiliés ayant validé dans le privé après être sortis du public	27,0%	8,4%	40,3%	24,3%	100%
<b>Ensemble</b>	<b>38,1%</b>	<b>10,1%</b>	<b>44,3%</b>	<b>7,4%</b>	<b>100%</b>

Lecture : Parmi les affiliés du secteur public ayant validé des trimestres dans un régime du privé après être sortis du secteur public (et cela sans aucun chevauchement), 85,7% ont la Fonction publique d'État militaire comme régime principal (cf. pour la définition de « régime principal »).

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans et ayant validé des trimestres dans un régime privé après la sortie du secteur public. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

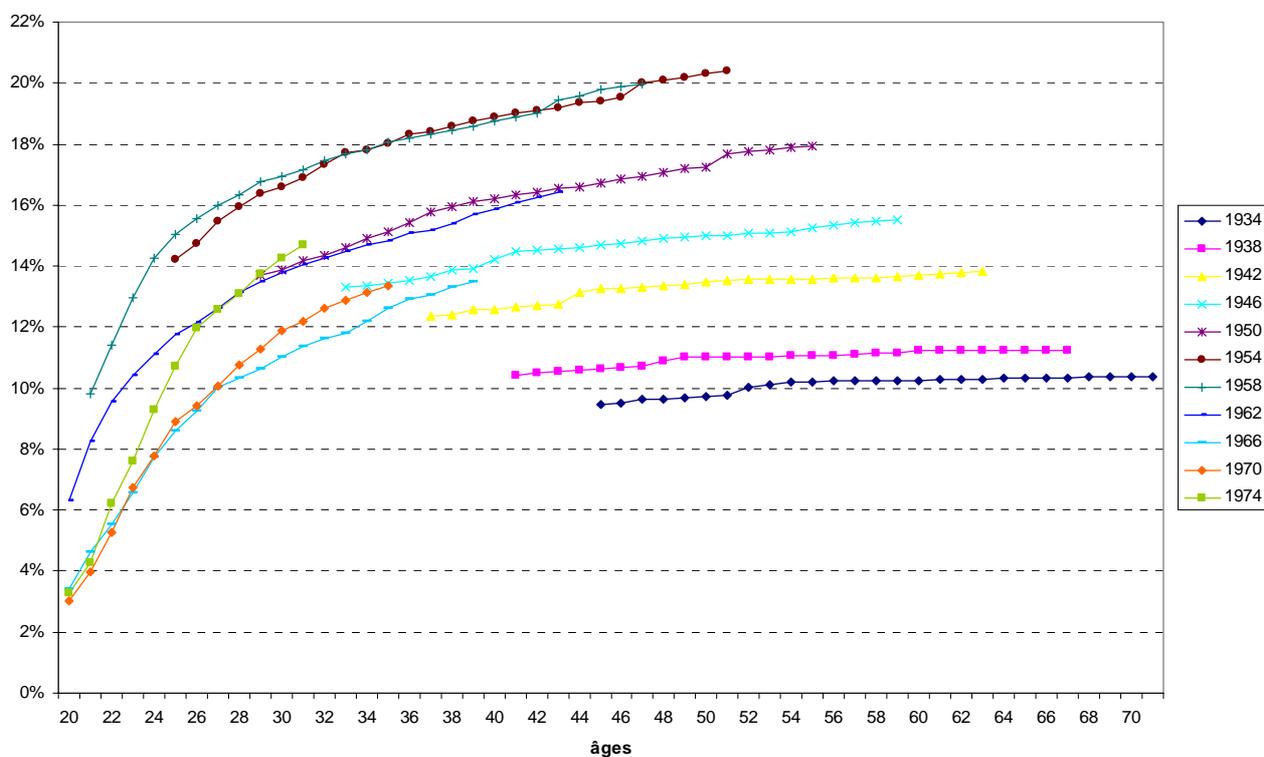
## Bibliographie

AUBERT P., « Les retraités polypensionnés : éléments de cadrage », *Note technique* de la Drees, mai 2011

JEGER F., KOLHER F., « Les polycotisants des générations 1942 et 1946 : trois groupes très distincts », *Études et Résultats*, DREES, n°558, février 2007

## Données de cadrage sur l'ensemble des générations en intégrant la CNRACL et le FSPOEIE dans le public

**Graphique 10**  
Proportion d'affiliés du public (yc CNRACL et FSPOEIE) parmi l'ensemble des affiliés, pour les hommes

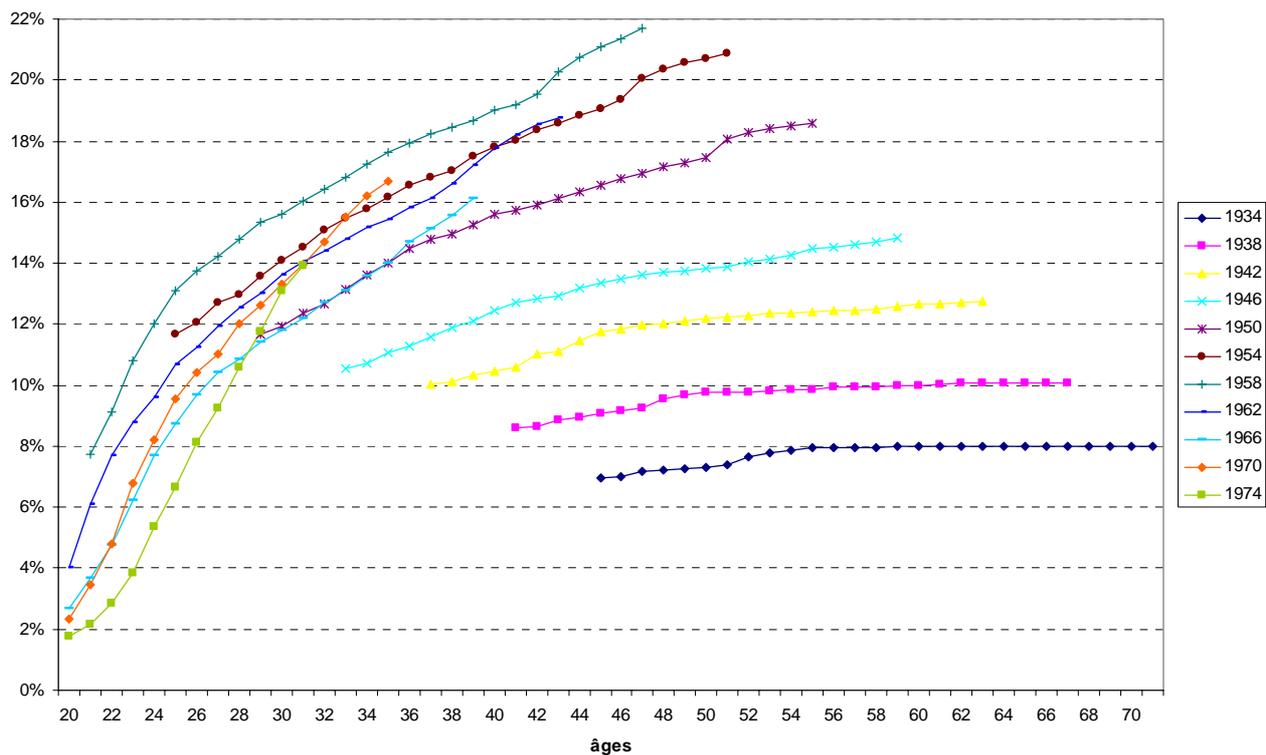


Lecture : 14,2 % des hommes de la génération 1954 sont des affiliés salariés du public, à l'âge de 25 ans.

Champ : Ensemble des affiliés présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 11**  
**Proportion d'affiliés du public (yc CNRACL et FSPOEIE) parmi l'ensemble des affiliés, pour les femmes**

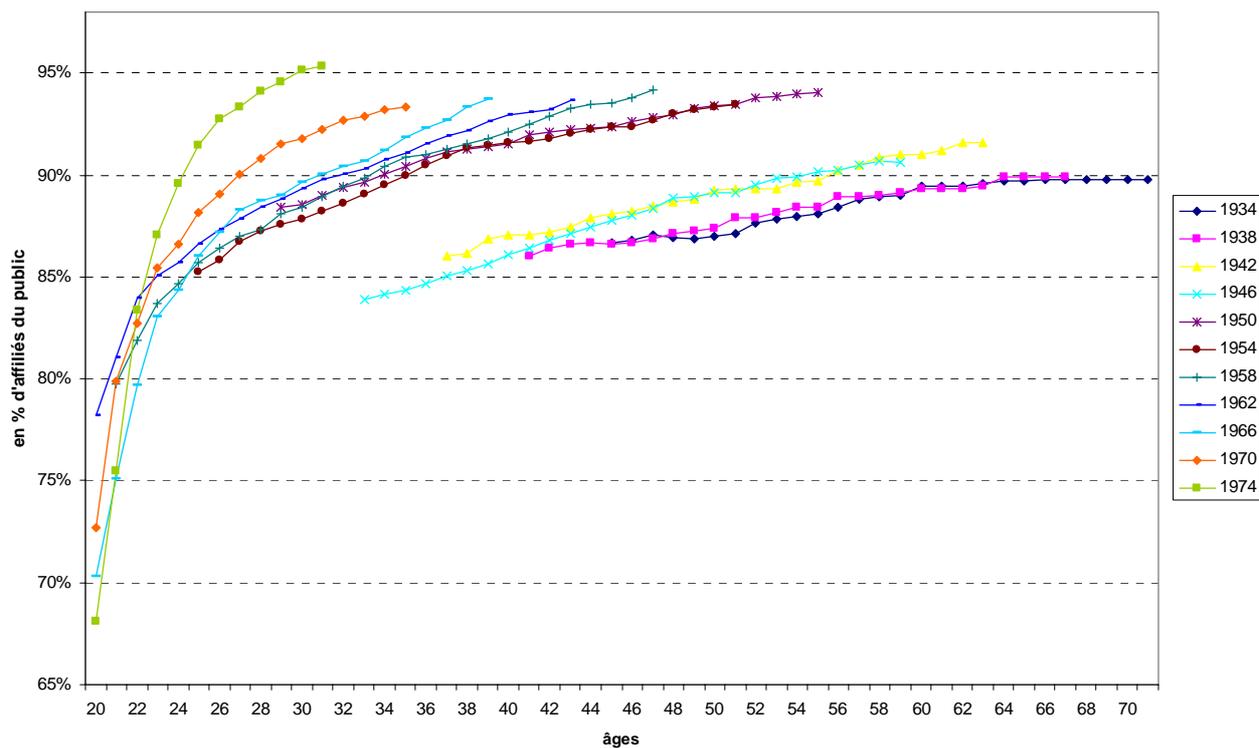


Lecture : 11,7% des femmes de la génération 1954 sont des affiliées salariées du public, à l'âge de 25 ans.

Champ : Ensemble des affiliés présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 12**  
**Proportion d'affiliés du privé parmi les affiliés du public (yc CNRACL/FSPOEIE) pour les hommes**

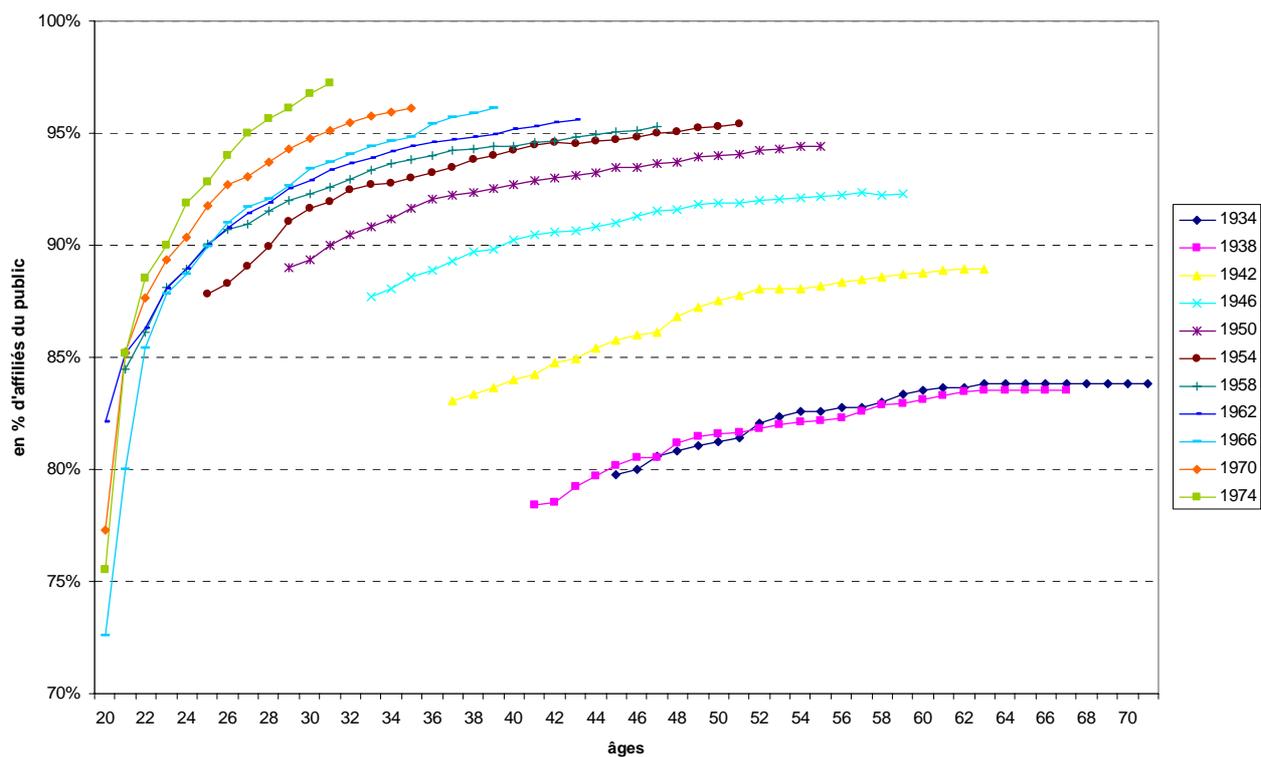


Lecture : 72,3 % des hommes de la génération 1970, salariés du public à l'âge de 20 ans, sont aussi affiliés à un régime du privé à cet âge.

Champ : Ensemble des affiliés du public présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 13**  
**Proportion d'affiliés du privé parmi les affiliés du public (yc CNRACL/FSPOEIE) pour les femmes**

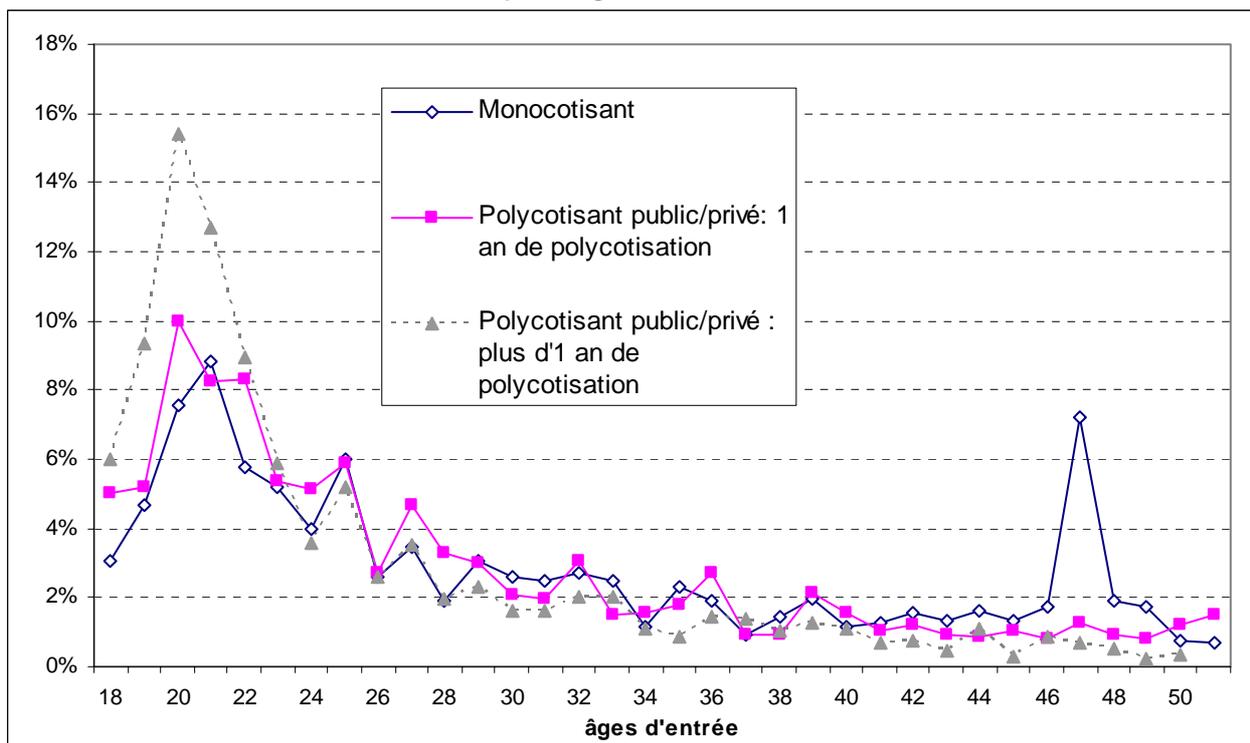


Lecture : 75,5 % des femmes de la génération 1974, affiliées du public à l'âge de 20 ans, sont aussi affiliées d'un régime du privé à cet âge.

Champ : Ensemble des affiliés du public présents dans l'EIC 2005, tels que âge+génération>=1978. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie des salariés du public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 14**  
**Distribution des âges d'entrée dans le secteur public selon la mono/polycotisation**  
**pour la génération 1954**



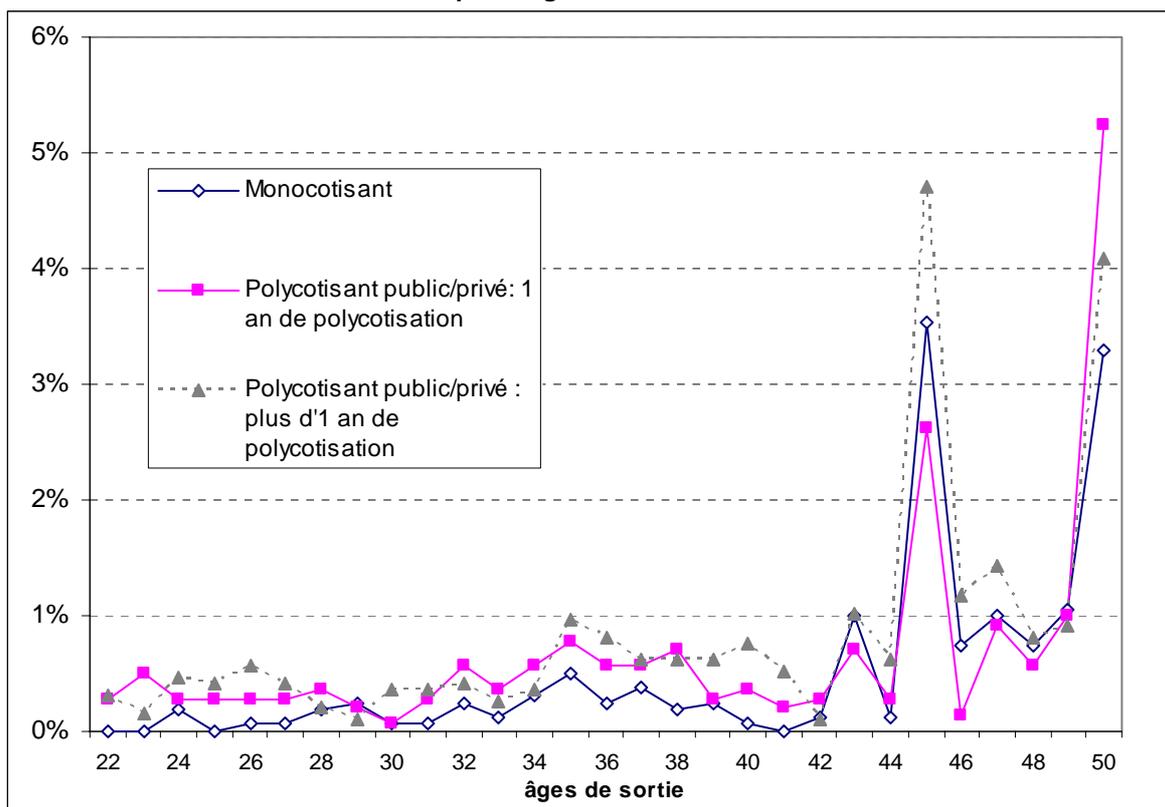
Lecture : 15 % des polycotisants public/privé dont la durée de polycotisation dépasse un an sont entrés dans le secteur public à l'âge de 20 ans.

Note : cf. Encadré 2 pour le « pic » à 47 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 15**  
**Distribution des âges de sortie du secteur public selon la mono/polycotisation**  
**pour la génération 1954**



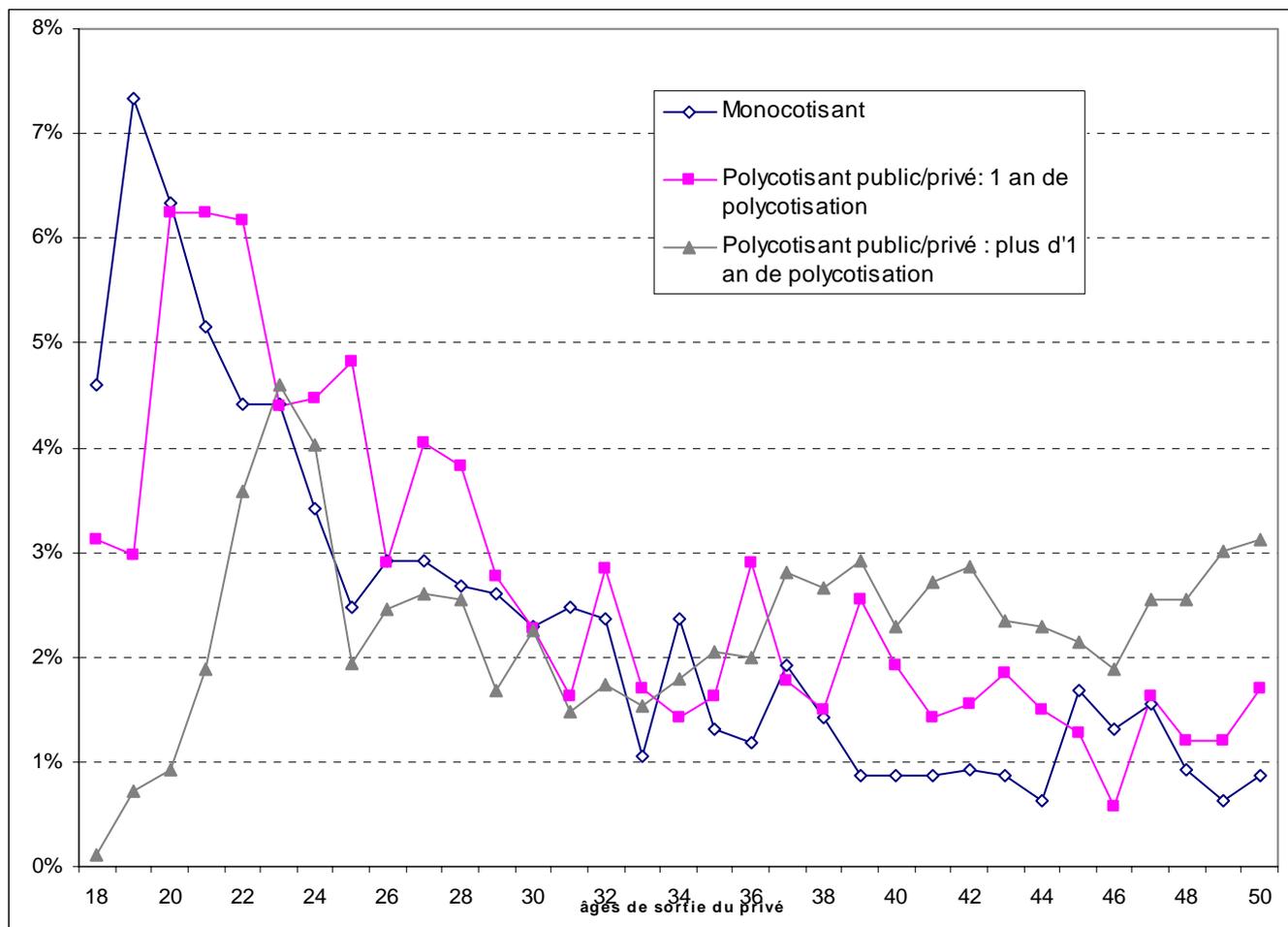
Lecture : 0,50 % des monocotisants des régimes du public, 0,78% des polycotisants public/privé dont la durée de polycotisation est égale à un an et 0,97 % des polycotisants dont la durée de polycotisation dépasse un an sont sortis du secteur public à l'âge de 35 ans.

Note : cf. Encadré 2 pour le « pic » à 43, 45 et 47 ans

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 16**  
**Distribution des âges d'entrée dans le privé selon la mono/polycotisation**  
**pour la génération 1954**

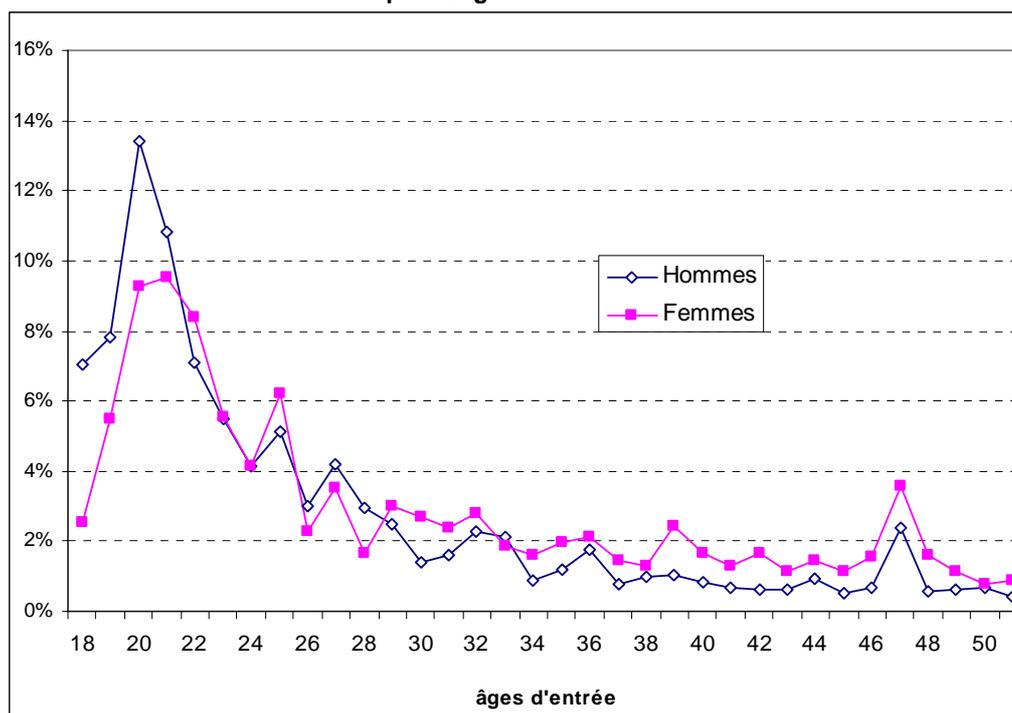


Lecture : 4,6 % des monocotisants des régimes du public sont devenus salariés du privé à l'âge de 18 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 17**  
**Distribution des âges d'entrée dans le secteur public selon le sexe**  
**pour la génération 1954**



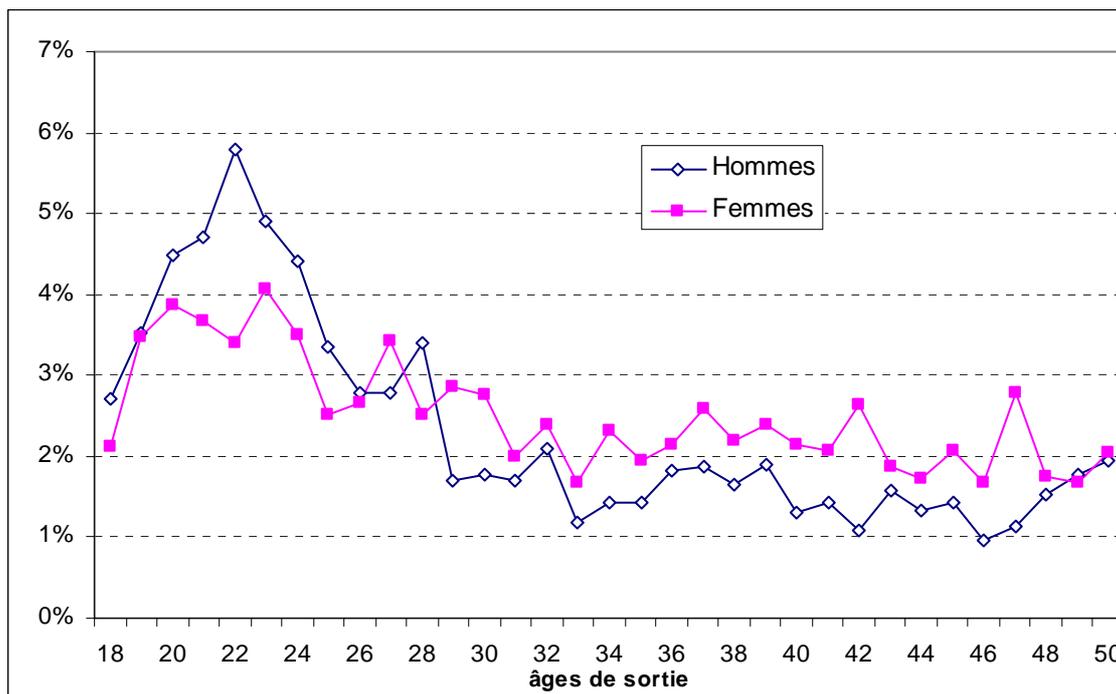
Lecture : 13 % des hommes et 9 % des femmes affilié(e) s au public sont entrés dans le secteur public à l'âge de 20 ans.

Note : cf. Encadré 2 pour le « pic » à 47 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 18**  
**Distribution des âges de sortie du privé selon le sexe**  
**Pour la génération 1954**



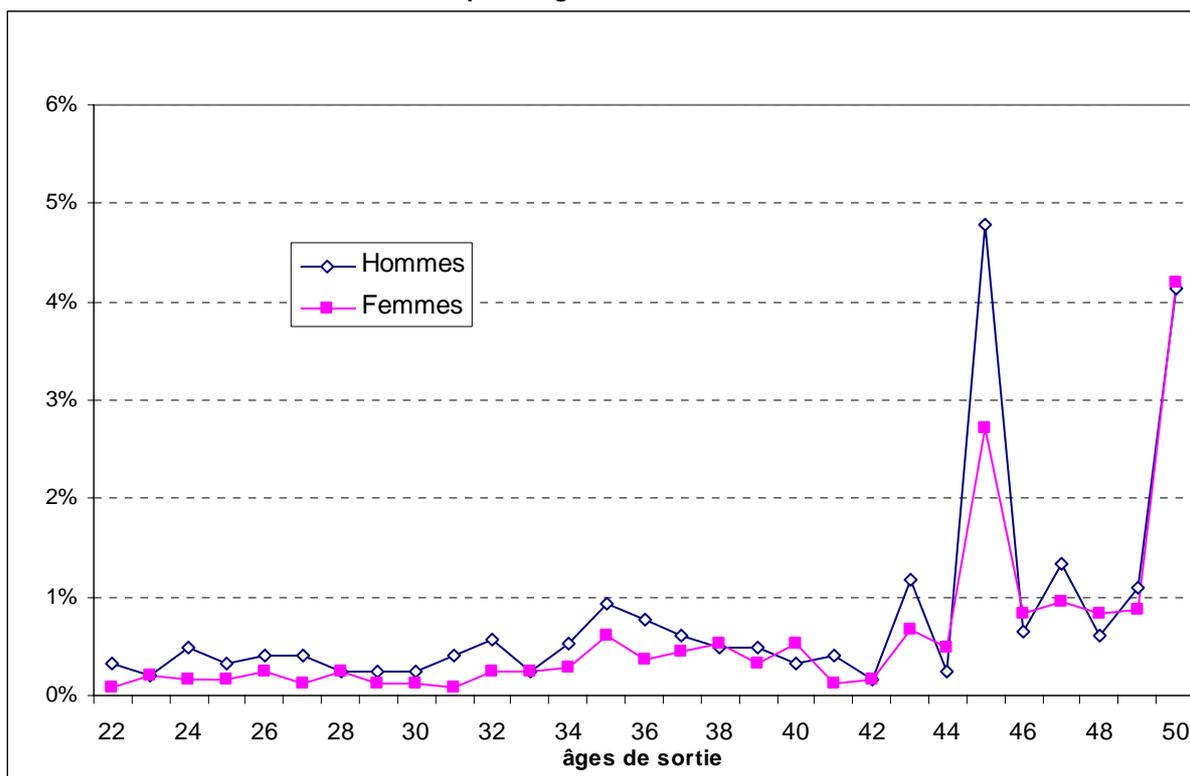
Lecture : 5,8 % des hommes et 3,4 % des femmes affilié(e) s du public sont sortis du privé à l'âge de 22 ans.

Note : Les différentes probabilités de sortie ne somment pas à 100 % sur les âges présentés, car certains affiliés sont encore en emploi dans le privé à 51 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 19**  
**Distribution des âges de sortie du secteur public selon le sexe**  
**pour la génération 1954**



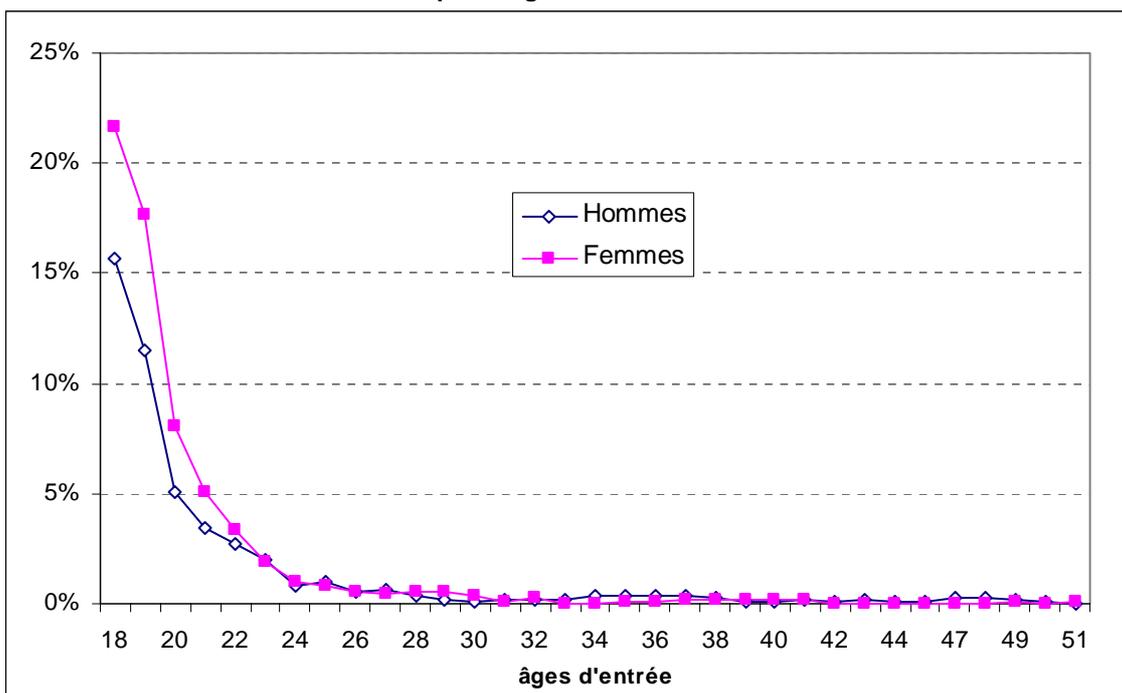
Lecture : 0,93 % des hommes et 0,6 % des femmes affilié(e) s du public sont sortis du secteur public à l'âge de 35 ans.

Note : cf. Encadré 2 pour les « pics » à 43, 45 et 47 ans. Les différentes probabilités de sortie ne somment pas à 100 % sur les âges présentés, car certains affiliés sont encore en emploi dans le public à 51 ans.

Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.

Source : DREES, EIC 2005

**Graphique 20**  
**Distribution des âges d'entrée dans le privé selon le sexe**  
**pour la génération 1954**



Lecture : 16 % des hommes et 22 % des femmes affilié(e) s du public sont devenus salariés du privé à l'âge de 18 ans.  
 Champ : Ensemble des individus de l'EIC 2005, nés en 1954, affiliés ou ayant été affiliés au secteur public avant l'âge de 51 ans. Les affiliés de la CNRACL et du FSPOEIE font partie du secteur public.  
 Source : DREES, EIC 2005